



Droit de rétractation suite à la vente de véhicule

Par **papa p**, le **18/07/2013 à 19:27**

Bonjour

Peut on bénéficier d'un droit de rétractation pour l'achat d'un véhicule de particulier à particulier une fois la carte grise barrée avec la mention > et le coupon du bas de la carte grise rempli. Ainsi que les trois certificats de cession de véhicule remplient et le véhicule cédé à l'acheteur depuis cinq jours.

D'avance merci.
cordialement.
papa P

Par **chaber**, le **18/07/2013 à 19:50**

bonjour

entre particuliers il n'y a pas de délai de rétractation.